OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

MH EPARGNE OBLIGATIONS VERTES (Part A - 990000081909)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 23/06/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : MH EPARGNE OBLIGATIONS VERTES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11/10/2002

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds est un FCPE nourricier du fonds maître "SIENNA OBLIGATIONS VERTES" (Part FS-C) : il est investi en totalité et en permanence en parts de son fonds maître. A ce titre, il relève de la même classification que son fonds maître dans la catégorie ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux de son fonds maître. La performance du FCPE pourra être inférieure à celle du fonds maître en raison de ses propres frais de gestion.

Caractéristiques essentielles du fonds maître : *Le Fonds a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond. L'objectif environnemental du Fonds est de permettre aux investisseurs de contribuer au financement de l'économie verte, de la transition énergétique au travers d'obligations ' vertes ', emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique. Le Fonds bénéficie du label Greenfin : la part d'obligations ' vertes ' représentera au minimum 85% de son actif net. Dans le cadre du label Greenfin, le Pôle ISR de Sienna Gestion vérifie chaque mois et au cours de chaque émission que les conditions du label (décrites dans le prospectus du Fonds) sont bien respectées.*

Approche extra-financière *: Le Fonds adopte une gestion responsable en tenant compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (' ESG ') des émetteurs (exemples : lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). Après application des exclusions sectorielles et normatives de Sienna Gestion, il est procédé à l'analyse extra-financière de l'émission : le Pôle ISR de Sienna Gestion s'assure que le titre est bien présent dans l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond, composé de titres analysés par Bloomberg comme étant conformes aux Green Bond Principles de l'International Capital Market Association. A défaut de référencement dans l'indice, le Pôle ISR analyse le profil ESG de l'émetteur au moment de la décision d'investissement et vérifie l'intégration du titre dans l'indice. A défaut de référencement du titre dans l'indice, l'émission sera limitée à 10% de l'actif net du Fonds. Au niveau de l'émetteur, il est procédé, dans un premier temps, à une analyse ESG : les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche ' best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité et les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche ' best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. Sont exclus au minimum 5% des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles. Il est ensuite procédé à l'analyse de la robustesse de la stratégie climat de l'émetteur (détaillée dans le prospectus).*

Limite de l'approche extra-financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financières. L'approche de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

Stratégie financière : *l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie de gestion des portefeuilles obligataires et monétaires. Elle procède ensuite à une analyse microéconomique en intégrant dans son processus de gestion notamment les études des courtiers et des agences de notation ainsi que la surveillance des émissions primaires. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille, le choix géographique, le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit, le choix des supports d'investissement (majoritairement des obligations détenues en direct et dans une moindre mesure, via des supports de type OPC). Le Fonds peut être exposé, dans la limite de 200% de son actif net, aux marchés de taux. Il peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs (dont 10% maximum de pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées, ...) libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de son actif net. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Le Fonds peut détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Le Fonds peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC monétaires et/ou obligataires classés ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro '. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme via des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité comprise entre 4 et 12. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.*

Le FCPE n'intervient pas sur les marchés à terme. Il peut recourir aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : *Capitalisation.*

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à court terme, (supérieure à 7 jours) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier official d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 jours.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 7 jours **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 7 jours** **(Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 290,00 €**
	Rendement moyen	-6,41%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 640,00 €**
	Rendement moyen	-3,77%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 570,00 €**
	Rendement moyen	-2,18%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 960,00 €**
	Rendement moyen	1,32%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2023
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2017 et le 30/11/2024
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2020

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 7 jours (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**1 145,74 €**
Incidence des coûts (*)	1,77%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen soit de -0,41% avant déduction des coûts et de -2,18% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 7 jours
Coûts d'entrée	**5,00%** du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**0,97%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	92,53 €
Coûts de transaction	**0,07%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maitre lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maitre achète ou vend.	6,96 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	**0,02%** La commission de surperformance du fonds maitre représentera 20% de la différence entre la performance du fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux du fonds maitre comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1,64 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 7 jours en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la règlementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.
En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS, AMUNDI TC, NATIXIS INTEREPARGNE, SG, BNP PARIBAS EPARGNE ENTREPRISE
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.